

📄 Dépendance : il existe un relais après Tremplin bleu

Devenir dépendant, c'est peut-être aussi devoir changer de personne de confiance pour être aidé. Grâce à un partenariat avec ASP-Pro 57, l'association intermédiaire Tremplin bleu peut éviter, dans certains cas, cette source de stress supplémentaire.

Par Le Républicain Lorrain - Hier à 16:30 | mis à jour hier à 16:48 - Temps de lecture : 2 min



L'ASP-Pro 57 prend le relais de Tremplin bleu quand la dépendance s'installe. Photo illustration RL /S. -G. SEBAOUI



Ménage, coupes dans le jardin, petit bricolage sont quelques-uns des services proposés par Tremplin bleu aux Sarrebourgeois et alentours.

Cette association intermédiaire (AI) permet la réinsertion par le travail de personnes en difficulté ou très éloignées de l'emploi (chômage de longue durée, illettrisme). Des liens de confiance, d'amitié se créent parfois entre clients et employés.

Mais lorsque le client devient dépendant de manière temporaire ou permanente (et reçoit dans ce cas une aide personnalisée à l'autonomie), Tremplin bleu ne peut plus intervenir, qu'il s'agisse d'aide à l'habillage, à la toilette ou simplement de se déplacer. « Il faut déjà être auxiliaire de vie, avoir suivi une formation », révèle Tiffany Mannella, directrice de l'association.

Dans la continuité

« Ce changement angoisse des personnes qui n'ont plus leur employé habituel. Et inversement, des employés se demandent s'ils ont fait quelque chose de mal », appuie Philippe Sornette. C'est pourquoi Tremplin bleu a noué un partenariat avec l'ASP-Pro 57, une autre AI. Cette association est en mesure d'apporter un service à la personne (accompagnement extérieur, surveillance) en plus d'aides domestiques. Ainsi, certains employés de Tremplin bleu, qui ont les formations nécessaires, peuvent continuer à travailler pour leurs clients habituels, mais cette fois par le biais de l'ASP-Pro.

Les prestations de l'ASP-Pro 57 comme celles de Tremplin bleu sont déductibles des impôts (ou offrent un crédit d'impôt).